



COMMUNE DE MOURS SAINT EUSEBE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Relative au projet de transfert d'office d'une voirie ouverte à la circulation publique
Chemin Rochas – MOURS SAINT EUSEBE**

Enquête publique du 15/05/2023 (9h00) au 02/06/2023 (17h00)

Par délibérations des 14 mars 2023 (n° DEL2023_32) et 11 avril 2023 (n° DEL2023_42),
Le Conseil Municipal de Mours Saint Eusèbe a décidé le lancement d'une procédure de transfert
d'office d'une voirie ouverte à la circulation publique et autorisé le Maire de la Commune de Mours
Saint Eusèbe à ouvrir par arrêté l'enquête publique préalable au projet.

Par arrêté du 22 mars 2023 (n° ARR2023_5),
Le Maire de Mours Saint Eusèbe a ordonné l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative
au projet de transfert d'une voirie ouverte à la circulation publique.

A cet effet, M. Gérard THEVENET (ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, retraité) a été
désigné en qualité de commissaire-enquêteur par l'arrêté municipal précité.

L'enquête se déroulera dans les locaux de la mairie, salle du Conseil Municipal, sis 2 rue du Sabotier,
26540 MOURS SAINT EUSEBE,

Du lundi 15 mai 2023 au vendredi 02 juin 2023.

Toutes informations relatives au projet soumis à l'enquête publique pourront être demandées à
Madame Virginie COPPEL, Directrice générale des Services (téléphone 04.75.02.17.73 / Courriel :
mairie@mourssainteusebe.fr).

Le dossier sera consultable, en support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture suivants :

- Les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h15 à 17h00
 - Le jeudi de 9h00 à 12h30.

Les pièces seront également consultables sur le site internet de la Commune :
www.mourssainteusebe.fr

Le public peut également sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête
publique auprès de la Ville de Mours Saint Eusèbe, autorité compétente pour ouvrir et organiser
l'enquête.

Le commissaire-enquêteur recevra le public dans les locaux de la mairie, salle du Conseil Municipal,
2 rue du Sabotier, aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 15 mai 2023 de 9h00 à 12h30
- Le vendredi 02 juin 2023 de 13h15 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses
observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à la
seule adresse suivante : Mairie de Mours Saint Eusèbe, 2 rue du Sabotier, 26540 Mours Saint Eusèbe.

Les observations pourront également être déposées par voie électronique à l'adresse internet suivante : enquetepublique@mourssainteusebe.fr

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur au seul siège de la Ville de Mours Saint Eusèbe (adresse ci-dessus), envoyées par la Poste à l'attention du commissaire-enquêteur.

Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais et consultables sur le registre papier.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur, remis à Monsieur le Maire dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête, à l'adresse ci-dessus indiquée, aux jours et heures habituels précités, dans un délai d'un an, ainsi qu'à la Préfecture aux jours et heures habituels.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication auprès de Monsieur le Maire, dans les conditions prévues au livre III du code des relations entre le public et l'administration.

A l'issue de la procédure d'enquête publique prévue par l'arrêté du Maire et au vu des conclusions et avis du commissaire-enquêteur, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe délibérera et se prononcera sur le projet dans un délai de trois mois.

Si un propriétaire intéressé a fait connaître son opposition, cette décision est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, à la demande de la Commune.

A Mours Saint Eusèbe,
Le 18 avril 2023,

Le Maire,



Dominique MOMBARD